

## CONSEIL NATIONAL DES OPERATIONS FUNERAIRES

Séance plénière du 4 décembre 2020

Relevé de conclusions

**Propos introductif de M. BOURRON, directeur général des collectivités locales, président du CNOF**

En raison de l'actualité due à la reprise de l'épidémie de covid-19 et compte tenu de l'imminence de publication d'un nouvel avis du Haut conseil de la santé publique (HCSP) relatif à la prise en charge du corps d'une personne décédée et infectée par le coronavirus SARS-CoV-2, l'ordre du jour initial de la séance plénière est modifié.

Une présentation des grandes lignes du projet d'avis du HCSP est effectuée par Mme CATÉ, représentant de la direction générale de la santé au ministère des solidarités et de la santé (MSS), en présence de la directrice de cabinet de la ministre de la cohésion des territoires (MCT), Mme RAQUIN.

Il est indiqué que les recommandations du HCSP, publiées depuis sur son site internet, ne prescrivent pas la mise en bière immédiate, maintiennent l'interdiction des soins de conservation (thanatopraxie) mais autorisent toutes les toilettes, y compris rituelles, sous réserve du port des équipements de protection individuels appropriés (EPI) : pour tous les décès dont la covid symptomatique ou démontrée remonte à moins de 10 jours avant le décès. Le corps du défunt n'est plus considéré comme infectieux 10 jours après l'apparition des premiers signes cliniques.

Un tour de table est effectué sur la base de cette présentation afin de recueillir les premières réactions et avis des membres du CNOF. Est annoncée par ailleurs une consultation écrite formelle des membres du CNOF jusqu'au 10 décembre à 12h, après transmission par messagerie du projet d'avis, ainsi qu'une réunion de concertation avec les représentants des fédérations d'opérateurs funéraires et des familles membres du CNOF, le 11 novembre à 17h, sur la base de ces retours.

### **Ouverture de la séance plénière du CNOF**

#### **I. Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 7 juillet 2020**

Le procès-verbal de la séance plénière du 7 juillet 2020 est approuvé à l'unanimité. Il fera mention de la présence de M. LE LAMER (correction d'une coquille).

#### **II/ Point d'étape crise coronavirus**

Le président invite les membres du CNOF à faire part dans la semaine de leurs éventuelles et ultimes réactions sur le document « *Retour d'expérience sur les impacts du confinement suite à l'épidémie de Covid-19 dans le domaine funéraire* », à défaut le document sera considéré comme officiel. Le président du CNOF propose qu'un second document sur ce format puisse être élaboré à l'issue la seconde vague de l'épidémie de covid-19, et, si l'actualité le permet, dès le début de l'année prochaine.

### **III/ Textes pour avis (DGCL) – Vote**

1. Modification du règlement intérieur du CNOF (DGCL) portant sur la consultation dématérialisée en urgence des membres du CNOF et sur la confidentialité des travaux des groupes de travail du CNOF.

Le règlement intérieur modifié est approuvé à l'unanimité.

### **IV/ Point d'étape sur l'avancée des groupes de travail du CNOF (DGCL/CIL 3 et rapporteurs)**

Ce point d'information est repoussé à la prochaine séance plénière du CNOF laquelle doit être organisée en février 2021.

**LEVÉE DE LA SEANCE**



Stanislas BOURRON